

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2022.01065**

**ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN NETTOYEUR  
HAUTE PRESSION EAU CHAUDE POUR LE  
CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE D'UNIEUX -  
CONTRAT CONCLU AVEC 2MHP**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1-1° et R2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2020.00043 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur François DRIOL dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets,

CONSIDERANT la consultation directe relative à « l'acquisition et installation d'un nettoyeur haute pression eau chaude pour le centre technique communautaire d'Unieux », organisée par Saint-Etienne Métropole du 26/08/2022 au 23/09/2022 à 12h00 auprès des 3 prestataires suivants :

- DESCOURS ET CABAUD : 3 rue de Jean Snella - 42026 Saint-Etienne Cedex 01,
- 2MHP : ZA La Sagne - rue du 19 mars 1962 - 43330 Saint-Ferréol-d'Auroure,
- AUTO DISTRIBUTION : 1 rue de La Robotique - BP 624 - 42041 Saint-Etienne,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, une seule entreprise a remis une offre dans le délai imparti, il s'agit de :

- 2MHP : ZA La Sagne - rue du 19 mars 1962 - 43330 Saint-Ferréol-d'Auroure,

CONSIDERANT que l'offre conforme de l'entreprise 2MHP a été jugée sur la base du seul critère prix annoncé à la consultation,

CONSIDERANT que l'offre proposée par l'entreprise 2MHP est économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché relatif à « l'acquisition et installation d'un nettoyeur haute pression eau chaude pour le centre technique communautaire d'Unieux » est conclu avec l'entreprise 2MHP, sise ZA La Sagne, rue du 19 mars 1962, 43330 Saint-Ferréol-d'Auroure, Siret n° 423 164 086 00039.

**ARTICLE 2**

Le marché est traité au prix forfaitaire de 10 200,00 € HT conformément au devis n° DV6687 du 16/09/2022.

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de la Direction Gestion des Déchets, section investissement, 2014 OMVEH 130.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 24 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20221005-C20220106510

Date de mise en ligne : 24 octobre 2022

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 24/10/2022  
Pour le Président, par délégation,  
Le Vice-Président,



François DRIOL